

Compte Rendu de réunion du Conseil des Sages

du 18 Octobre 2016 à 17 heures

Membres présents : Baudet Christian, Bertrand Jean-Michel, Boramier Simone, Chapelier Marie Thérèse, Claverie André, Cledat Françoise, Coucaud Jean-Claude, Dony Guy, Falck Michelle, Mingotaud Marie-Joseph, Olivé Jean-Claude, Tixier Jean, Villedieu Michelle (Présidente).

Membre absent : Chedemois Michelle, Sabathier Gilbert, excusés.

Ordre du jour :

- 1) La commune nouvelle ;
 - Lecture de la Charte
 - Lecture de l'arrêté préfectoral
- 2) Le chemin de l'eau (suite) ;
- 3) Questions diverses.

Point 1 : La commune nouvelle :

La commune nouvelle de Fursac, constituée des deux communes de St Etienne et St Pierre, est créée à compter du 1/1/2017. Le conseil municipal est composé de 30 membres (ensemble des deux conseils actuels). Lors de la première séance, le conseil municipal élit le maire et ses adjoints.

Michelle Villedieu fait le point sur la charte de la commune nouvelle de Fursac (jointe en annexe).

Cette charte a pour but notamment :

de préciser les objectifs de la commune nouvelle :

- raccourcir les circuits de prise de décision ;
- assurer une meilleure représentativité du territoire ;
- maintenir un service public de proximité et de qualité,

La pérennisation de l'établissement scolaire et de l'EHPAD devra faire l'objet d'une attention particulière.

- porter un projet de territoire fort.

de mentionner la date de création de la commune nouvelle

de définir le mode de gouvernance

- le siège de la commune nouvelle ;
 - le conseil municipal, la municipalité, les commissions, le budget, les compétences ;
- d'instaurer un comité de pilotage en place jusqu'au 31 décembre 2016.

Cette charte a été votée à la majorité

Elle commente l'arrêté portant création de la commune nouvelle " Fursac " à compter du 1/1/2017.

L'article 2 fixe en particulier le chef lieu de la commune nouvelle, 2 place de la mairie.

L'article 8 de l'arrêté instituant , au sein de la commune nouvelle, des communes déléguées pose question. Une demande est faite par le Conseil des Sages pour intervenir, par écrit, auprès du Préfet concernant cet article. En effet, la création de communes déléguées semble incohérente avec la création de la commune nouvelle de Fursac.

Il est toutefois précisé que le **conseil municipal peut décider la suppression des communes déléguées dans un délai qu'il détermine.**

Cet arrêté (joint en annexe) n'appelle pas d'autres remarques.

Michelle Villedieu informe le Conseil qu'un groupe de travail composé de six Conseillers a été constitué pour mener des réflexions et anticiper les besoins en matière :

- de budget ;
- d'aménagement des locaux ;
- de démarches administratives (accès au public notamment) ;
- de gestion du personnel.

Point 2 : Le chemin de l'eau :

Les membres du Conseil ont pu consulter la cartographie du patrimoine recensant les points d'eau.

Michelle Villedieu signale que deux promenades découvertes ont été organisées :

- la première en début d'année, 5 kilomètres pour une durée de deux heures ;
- la seconde le deux octobre , 7 kilomètres pour une durée de deux heures trente minutes, le long des deux rives de la Gartempe.

Par ailleurs, la commune va acquérir le pré où se trouve le moulin de Chabannes.

Point 3 : Points divers :

Dossier assainissement

La station d'épuration actuelle ne donne plus satisfaction, il est prévu la création d'une nouvelle station d'épuration plus moderne et plus écologique . Cette station devrait être implantée en face et en contrebas de la maison de retraite. Toutefois, la commune rencontre un problème d'acquisition de deux terrains.

Travaux pour aménagement de la cantine scolaire :

Les travaux devraient débuter en février ou mars 2017, il est envisagé, pendant la période de travaux, de servir les repas des écoliers à la salle des fêtes. Cette installation soulève des interrogations, en particulier la **désinfection des locaux** lorsque la salle des fêtes est utilisée pour des manifestations et la **chaîne du froid**.

Deux propositions sont avancées :

La première serait d'utiliser les salles de classe vides pour installer une cantine provisoire, mais avec le même problème concernant la **chaîne du froid**.

La seconde serait de faire déjeuner les écoliers à la maison de retraite avec transport par car scolaire.

Michelle Villedieu fera part de ces propositions.

Projet d'aménagement :

Il est envisagé l'aménagement de trottoirs de la route de la Souterraine jusqu'au château de Fursac, afin d'améliorer la sécurité des piétons.

A cette occasion, les réseaux d'électricité, d'eau seraient contrôlés.

Réfection :

Les murs et les allées du cimetière de "Saint Pierre" vont faire l'objet d'une réfection.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.